

Mise à jour le 19 mars 2020

Voici les meilleures pratiques pour le télétravail. Il est important de noter qu'à compter du 17 mars 2020, **seuls les travailleurs essentiels devraient accéder de façon régulière au VPN**. Votre collaboration est grandement appréciée de minimiser vos impacts sur le réseau.

Limitez le temps de connexion au réseau virtuel protégé (VPN) du GNB

- Si vous êtes autorisé à vous connecter au réseau du GNB par le VPN ne le faites que pour de courtes périodes et seulement lorsque nécessaire durant la journée.
- Déconnectez-vous du réseau du GNB lorsque vous avez accédé à ce dont vous avez besoin.
- Variez l'heure de connexion au VPN pour éviter les périodes de pointe et variez vos heures de travail, lorsque possible.
- Notez que, lorsque vous vous connectez au réseau après vous être déconnecté ou avoir quitté, votre courrier électronique se synchronise automatiquement. Cela vous permettra d'avoir accès à tous les messages nouvellement reçus et envoyés précédemment pendant que vous êtes déconnecté.
- Obtenez à l'avance les copies des documents dont vous aurez besoin (par exemple, à partir de lecteurs partagés afin qu'ils soient disponibles lorsque vous n'êtes pas connecté au réseau). Une fois que vous êtes reconnecté, vous pouvez enregistrer les documents révisés à leur emplacement d'origine. Informez vos collègues que vous le faites pour éviter d'écraser les révisions des autres ou un document maître.

Minimisez l'utilisation de la bande passante

- Annulez toutes les réunions en ligne non essentielles.
- Si les réunions en ligne sont essentielles, réduire l'utilisation de la bande passante :
 - en limitant les participants à ceux qui sont absolument nécessaires ;
 - en ne tenant pas de discussion vidéo ; et
 - mettre à disposition à l'avance les documents nécessaires aux réunions afin que les participants disposent déjà de leurs propres exemplaires.
- S'abstenir d'utiliser TOUS les médias sociaux lorsque vous utilisez le VPN (par exemple YouTube, Facebook, Twitter, Instagram).
- Évitez d'utiliser des ressources de formation en ligne (par exemple, audio, vidéo, apprentissage en ligne) ou de vous engager dans d'autres activités qui peuvent être faites hors ligne ou par internet à domicile sur votre ordinateur personnel.

Utilisez d'autres moyens de communication pour éviter de se connecter au RVP (VPN)

- Utilisez votre téléphone portable professionnel pour vos communications, si possible (par exemple, courriels, SMS).
- Utilisez l'internet de votre domicile pour accéder à vos courriels du travail

Prenez ces mesures supplémentaires lorsque vous faites du télétravail

- Apportez votre téléphone portable de travail et votre ordinateur portable ou tablette à la maison. N'oubliez pas d'apporter vos fils d'alimentation pour recharger vos appareils.
- Faites preuve d'une extrême prudence lorsque vous consultez un courriel électronique qui vous semble suspect. Si vous avez des doutes, **N'OUVREZ PAS** le courriel ou ne cliquez sur aucun lien.
- Installez un espace de travail approprié à la maison, y compris une chaise confortable et un espace pour votre ordinateur portable, tablette, téléphone ou autre équipement.
- Prévoyez de courtes pauses fréquentes.
- Adressez-vous à votre gestionnaire si vous avez des questions ou des préoccupations.
- Bien que la plupart du travail qui requière vos courriels ne nécessite pas l'utilisation du VPN, si vous devez accéder à des dossiers archivés (anciens courriels) qui se trouvent sur le réseau ou votre ordinateur, vous devrez utiliser votre connexion au VPN pour accéder ses dossiers archivés.

Besoin de soutien technique?

Veillez contacter votre support informatique de district. Veuillez noter que le support informatique se concentre sur les demandes liées à COVID-19. Si votre demande n'est pas liée à ces derniers, elle restera dans la file d'attente et sera traitée par ordre de priorité. Nous demandons aux employés de ne pas soumettre de demandes non critiques pour le moment.